



« CS-UNÉPG »

Comité de Soutien pour Une Nouvelle Énergie Pour Guécélard

72230 GUÉCÉLARD

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Cette adhésion est subordonnée à son acceptation par le bureau directeur de l'association

Bulletin d'inscription

Adhésion Simple

Informations à remplir par l'adhérent-e :

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Sexe : Féminin Masculin

Adresse : _____

Code postal : _____

--	--	--	--	--

Commune : _____

Tel. fixe : _____

--	--	--	--	--	--	--

Tel. mobile : _____

--	--	--	--	--	--	--

Adresse mail : _____ @ _____

Adresse type "gmail" afin de vous autoriser l'accès à "Google Drive"

_____ @ gmail.com

Les données du présent bulletin d'adhésion simple sont soumises au **Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (1)** qui concerne toutes les structures qui rassemblent les "données personnelles" d'une personne physique.

(1) « Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). »

(2) Je déclare par la présente adhésion, souhaiter devenir membre de l'association. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et avoir accepté les statuts, le règlement intérieur et la charte de déontologie mis à ma disposition sur le site du CS-UNÉPG. Je prends note de mes droits et mes devoirs en qualité de membre de l'association et accepte de verser la cotisation annuelle demandée en contrepartie de cette adhésion (sauf contributeurs et invités), dont le montant sera défini en assemblée général.

Fait à : _____ le : ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

(1) Acceptation des conditions ci-dessus

Montant de la Cotisation Annuelle défini en AG du 25/11/2022 :

1 adh = 22,00 €

2 adh = 32,00 €

N° d'Adhésion : ____ 202...